

LA TRANCHE SUR MER LA MAIRIE RECRUTE



AGENT DE SURVEILLANCE DE LA VOIE PUBLIQUE ASSISTANT TEMPORAIRE DE POLICE MUNICIPALE (Emploi saisonnier)

Bienvenue à La Tranche sur Mer, situé sur la côte Atlantique en Sud Vendée (85).

Travailler pour notre commune offre l'opportunité d'allier engagement professionnel et détente en bord de mer. Rejoignez-nous et découvrez le sens du service public, pour vous sentir pleinement utile au service des Tranchais et des estivants.

LES MISSIONS

Placés sous l'autorité du responsable de la police municipale vous intégrez un service composé de 6 Policiers municipaux. Vos missions nécessitent l'obtention d'un agrément et d'une assermentation pour mettre en application vos pouvoirs d'agent de surveillance de la voie publique.



- Constater par procès-verbal, les infractions aux règles relatives à l'arrêt et au stationnement des véhicules. (Arrêts ou stationnements interdits ou impayés, stationnements gênants ou abusifs, défaut d'apposition du certificat d'assurance sur le véhicule).
- Surveillance de la voie publique à pied, en VTT et véhicule.
- Surveillance des marchés et des manifestations estivales.
- Constater les infractions aux dispositions des règlements sanitaires relatives à la propreté des voies et espaces publics (Art. L.1312-1 du code de la santé publique).
- Constater les infractions aux règles relatives à la lutte contre les bruits de voisinage et les nuisances sonores.

PROFIL ET COMPÉTENCES RECHERCHÉS



- Respect de la déontologie et sens du service public
- Ponctualité, assiduité, rigueur, honorabilité, discipline,
- Qualités relationnelles et rédactionnelles,
- Qualité d'écoute, de discrétion
- Grande capacité d'adaptation à des contextes et horaires variables

CONDITIONS DE RECRUTEMENT



- Avoir 18 ans ou plus et être de nationalité française,
- Ne pas avoir fait l'objet de condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire et jouir de ses droits civiques,
- Agréments et prestation de serment obligatoires,
- Bonne condition physique, pratique du VTT
- Tenue réglementaire fournie par la collectivité,
- Permis B exigé

CONDITIONS LIÉES AU POSTE

- **Emploi saisonnier** : CDD du 29 avril au 31 août 2024
- **Temps de travail** : 35 heures hebdomadaires,
- **Rémunération** : SMIC + 10% congés payés
- **Candidatures (lettre de motivation et CV) à transmettre à :**

Monsieur le Maire
8 Rue de l'Hôtel de Ville
85360 LA TRANCHE SUR MER
ou par mail : rh@latranchesurmer.eu



- **Renseignements :**
Monsieur HUMBERT Jérôme
jerome.humbert@latranchesurmer.eu
02.55.86.00.10